

Paris, le 17 avril 2007

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous les réponses au questionnaire que vous avez bien voulu me faire parvenir.

**1. « La laïcité est le ciment social qui permet à tous de vivre ensemble, quelles que soient les opinions et les croyances des uns et des autres. En plaçant l'espace public au-dessus des partis et des clans, elle met l'accent sur ce qui rapproche les citoyens et non sur ce qui les sépare. Elle est la promesse d'une société tolérante, respectueuse de la liberté absolue de conscience, intransigeante quant à l'influence séculière des religions. » (A.Simon) Etes-vous d'accord sur ce texte ?**

Si les Français sont libres de croire ou de ne pas croire, libres de pratiquer ou de ne pas pratiquer, c'est parce que notre pays a, le premier, érigé la liberté de conscience en droit imprescriptible de la personne humaine, garanti par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Si la République a su éloigner le spectre des guerres de religion et de l'intolérance, si elle a su tirer les leçons de la révocation de l'Edit de Nantes et de l'affaire Dreyfus, c'est en se conformant sans faiblir au principe de neutralité de l'Etat, qui garantit l'égalité entre toutes les croyances et toutes les convictions. Je suis très attaché à cette vision de la laïcité, qui emprunte à la fois aux valeurs de liberté et d'égalité, et qui conditionne la cohésion de notre société.

**2. Etes-vous pour l'arrêt de l'ingérence actuelle des religions dans l'espace public et l'application stricte de l'article 2 de la loi de 1905 ?**

Contrairement à ce que vous semblez penser, je ne crois pas qu'il existe actuellement une ingérence massive des religions dans l'espace public. Par ailleurs, la loi de 1905 est l'un des piliers de notre système juridique, les Français y sont très attachés, personne ne songe à en remettre en cause les principes et les fondements. Toute agitation à ce sujet me paraît exagérée même si la République doit demeurer vigilante, comme elle a su le faire avec la loi sur le port de signes religieux à l'école. Soyez assurés que je tiens à ce que cela reste le cas.

Je ne remettrai jamais en cause la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais ce principe n'a jamais été, et ne doit pas devenir un alibi pour rester inactif face à la situation de millions de nos concitoyens, notamment musulmans, qui sont parfois réduits à pratiquer leur culte dans des sous-sols inadaptés et laissés à la merci de prédicateurs extrémistes. Je veux rechercher une solution à ce problème, dans un esprit de concertation avec toutes les parties prenantes et dans le respect du principe de laïcité.

**3. Etes-vous d'accord pour accorder aux différents courants de pensée philosophique et de libre pensée un temps d'accès aux médias égal à celui dont bénéficient actuellement les religions ? Agirez-vous dans ce sens ?**

Non. Les différents courants de pensée philosophique et la libre pensée ne sont pas – à ma connaissance – des religions. La question est de savoir si l'on doit donner un temps d'accès aux médias aux grandes religions ou non, pas de donner ce temps d'accès à tous ceux qui ont une opinion sur l'existence de Dieu.

**4. Condamnez-vous le rétablissement éventuel du délit de blasphème ?**

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de prendre publiquement et fermement parti en faveur de la liberté d'expression, notamment à propos de l'affaire dite « des caricatures du Prophète ». Sur ce point, ma position est constante et le restera si les Français m'accordent leur confiance.

**5. La République étant constitutionnellement une et indivisible, êtes-vous favorable à la fin des régimes concordataires dérogatoires dans les trois départements de l'est de la France ainsi qu'en Outre-mer ?**

La laïcité est une valeur vivante et une valeur d'avenir, intimement liée et profondément intégrée à nos valeurs républicaines. Mais elle est aussi le fruit de notre histoire nationale et un concept forgé par le temps, à mesure de l'émergence progressive de notre civilisation. Certains départements ou territoires, quoique pleinement intégrés à notre République, ont reçu en héritage de leur passé quelques traits singuliers, dont leur système juridique a conservé la trace. Je constate que les populations concernées sont souvent très attachées à ces particularités locales, comme à Mayotte, à la Réunion, en Alsace-Moselle, et je respecte cet attachement.

**6. Etes-vous pour l'abrogation des lois de Pétain sous le Régime de Vichy (15 février 1941, 8 avril 1942, 25 décembre 1942) ?**

Elles font partie des équilibres actuels en matière de laïcité. Il n'y a pas de remise en cause profonde de ces lois par la population.

**7. Etes-vous d'accord pour redonner à l'école sa mission d'Instruction publique à destination de tous les citoyens ?**

Je ne crois pas que cette mission ait été enlevée à l'Education nationale. Cela étant dit, je suis effectivement convaincu que l'école publique doit demeurer le lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs républicaines, et je m'attacherai à ce que l'Education nationale ait les moyens d'assumer cette mission. Le savoir est une condition pour vivre en homme libre.

**8. et 9. Etes-vous favorable aux financements publics de la seule école publique ? Etes-vous favorable à l'abrogation des lois anti-laïques Falloux, Barangé, Debré, Guerneur, Lang, Jospin... ?**

Je suis pour la liberté de l'enseignement. Je considère que le droit des parents d'élever et de faire élever leurs enfants conformément à leurs convictions est une liberté fondamentale. Cela vaut pour l'enseignement laïque comme pour l'enseignement confessionnel. Ce qui est essentiel, c'est que l'enseignement public conserve la place centrale qu'il occupe aujourd'hui, et que son caractère laïque ne puisse pas être contesté.

**10. Etes-vous prêt à interdire aux fonctionnaires publics, astreints pendant leur service officiel à une stricte neutralité, l'assistance à toute cérémonie religieuse ?**

Non. La participation à une cérémonie religieuse n'implique par elle-même aucune entorse au principe de laïcité. Par exemple, je ne vois pas pourquoi un ambassadeur ne pourrait pas assister à l'inhumation d'une personnalité étrangère, ni pourquoi un préfet ou un colonel de pompiers ne pourrait pas être présent lors de l'hommage funèbre rendu à des soldats du feu morts en opération.

**11. Accepteriez-vous que soit remis au centre de chaque salle de classe la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 et son étude ?**

L'école a la charge d'éduquer les plus jeunes, de développer leur esprit critique et leur libre arbitre, de transmettre des valeurs universelles, en particulier l'égalité de dignité de tous les êtres humains et l'égalité entre hommes et femmes. Je crois donc que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen doit avoir toute sa place dans les programmes, notamment ceux de l'enseignement secondaire.

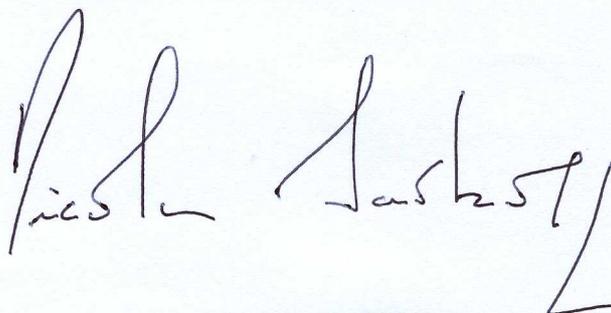
**12. Seriez-vous prêt à intégrer dans la Constitution ou dans les autres à venir le texte suivant : « Nul ne peut être inquiété en raison de ses origines, de ses opinions, ou croyances en matière religieuse, philosophique ou politique. La liberté de conscience est garantie par la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les croyances et de tous les cultes. Elle est garantie notamment par la séparation des Eglises et de l'Etat, ainsi que par la laïcité des pouvoirs et de l'enseignement public » ?**

ensemble tout devient possible

sarkozy.fr

Je crois que les principes que vous énoncez sont déjà garantis par notre système juridique, y compris au niveau constitutionnel. Je suis attaché à ces principes, et je crois que l'une des missions essentielles du président de la République, qui est le garant du principe de laïcité, est de les défendre avec constance et avec énergie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas Sarkozy

Monsieur Joachim Salamero  
Président  
Fédération nationale de la libre pensée  
10/12, rue des Fossés Saint-Jacques  
75005 Paris